

Cahier des charges AMI – ouverture de données gestion des flux

1 - Contexte

a) L'action de la DGE en matière de tourisme

Forte de ses 102 millions de visiteurs internationaux et 743 millions de nuitées touristiques en 2025, la France reste la première destination touristique mondiale. Au sein de la DGE, la **Sous-Direction du Tourisme (SDT) vise à accompagner et soutenir la filière touristique**, notamment dans le cadre de son adaptation aux enjeux de transition numérique et écologique. Suivant l'objectif gouvernemental de faire de la France la première destination touristique durable à horizon 2030, la DGE met en œuvre une politique de développement du tourisme durable et accessible reposant notamment sur le plan « Destination France » et a également initié plusieurs chantiers structurants.

Un des chantiers principaux lancés par la SDT concerne la **gestion des flux touristiques** : l'objectif est de concilier le développement du tourisme local avec la protection des sites naturels sensibles, alors que 80 % de l'activité touristique se concentre aujourd'hui sur 20 % du territoire. Le plan d'action sur ce sujet s'articule autour de 4 axes : **diffuser une compréhension commune de la gestion des flux touristiques, sensibiliser les acteurs et usagers sur la question, mesurer les flux touristiques et leurs impacts pour mieux les gérer, et accompagner les territoires dans la gestion des flux.**

b) Le projet de hackathon sur la gestion des flux touristiques

Le projet de hackathon est né du constat que les acteurs du tourisme sont conscients des enjeux du numérique, mais que peu d'acteurs publient des données ouvertes. Si le tourisme est **un secteur à la croisée de nombreux écosystèmes** (hébergement, commerce, restauration, voyage, transports, loisirs, événementiel, etc), une conséquence indirecte en est la **dispersion des données** entre de nombreux acteurs et un manque de vue d'ensemble. L'enjeu est donc d'uniformiser et d'inciter au partage de la donnée touristique ainsi que de favoriser des cas d'usage IA (fédérer un écosystème de la donnée touristique, proposer des solutions en open source utilisables facilement par l'écosystème, valoriser l'*open data* déjà existante, proposer des cas d'usage nouveaux).

A la suite d'un [premier hackathon](#) concernant l'amélioration de l'accessibilité des lieux touristiques (décembre 2024), et dans la lignée du travail mené à la DGE sur la gestion des flux touristiques, un deuxième **hackathon sera organisé à l'automne 2026 à Bercy sur l'observation**

des fréquentations touristiques. Ce hackathon s'inscrit pour la DGE dans le 3^e axe de la [feuille de route nationale de gestion des flux touristiques](#) (« Mesurer les flux et leurs impacts pour mieux les gérer »).

L'objectif principal de ce deuxième hackathon est de **promouvoir l'ouverture et la structuration des données afin de permettre une meilleure gestion des flux touristiques.** Pour ce faire, différents acteurs et structures seront mobilisés pendant **deux jours** (producteurs de données, data-scientists, informaticiens, spécialistes de l'observation des fréquentations touristiques, étudiants, etc.). Une quantité importante de données sera mise à leur disposition pour répondre à une problématique prédéfinie avec le département d'expérimentation choisi : **imaginer, expérimenter et prototyper des solutions innovantes à partir des données mises à disposition** (par exemple : cartographies en temps réel des sites touristiques, tableaux de bord, plateformes interactives, etc).

La finalité est de concevoir de nouvelles approches, créer des nouveaux modèles, des preuves de concept, d'enrichir les réflexions et aboutir à des solutions opérationnelles grâce aux échanges entre les participants permettant d'orienter les stratégies touristiques de demain. **Les résultats du hackathon pourront servir d'exemples de la richesse des possibilités offertes par la combinaison des données, et ainsi encourager l'ensemble des acteurs du secteur du tourisme à ouvrir plus largement leurs données sur les flux touristiques.**

c) Données déjà disponibles

La DGE mettra à disposition des participants la « [cartographie des données touristiques](#) », qui recense les bases de données pertinentes ouvertes pour le secteur du tourisme. Elle regroupe 175 bases, dont 138 en open data, 27 en lien avec le tourisme durable et 26 avec le transport.

Le territoire partenaire pourra mettre à disposition des participants les bases de données dont il dispose spécifiquement sur son territoire, en lien avec la gestion des flux touristiques : indicateurs de fréquentations, compteurs de véhicules, réservations de logements, etc. Pour favoriser l'utilisation de ces bases par les participants, il sera important de fournir également un dictionnaire des variables et l'ensemble des métadonnées permettant une appréhension rapide de ces données. Ces données ne devront pas être des données sensibles.

2 - [Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt](#)

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à aider à l'ouverture de sources de données d'intérêt touristique. Toute personne physique ou morale peut proposer des sources de données pertinentes.

Les données pourront être en lien avec les sujets suivants :

- l'hébergement ;
- le commerce ;
- la restauration ;
- le voyage ;
- les transports ;
- les loisirs ;

- le sport ;
- la nature ;
- la culture ;
- l'évènementiel ;
- les industries créatives.

En particulier, les sources de données suivantes sont particulièrement recherchées :

- Données de flux touristiques dont données de comptages ;
- Données de transport ;
- Données de fréquentation ;
- Cartes ou données géographiques ;
- Tout autre thématique pouvant aider à la gestion des flux touristiques.

Cette liste n'est pas exhaustive, toute donnée pertinente au vu de la thématique sera étudiée.

Les données pourront couvrir des périmètres variés :

- Au niveau local idéalement centrées autour du département d'expérimentation ;
- Au niveau régional, autour de la région dans laquelle se trouve le territoire d'expérimentation ;
- Ou sur un périmètre national voire international.

3 - Critères d'éligibilité

Le hackathon a vocation à être ouvert à un grand nombre d'acteurs afin de maximiser son utilité. Au plus de données seront collectées en amont et au plus de structures différentes seront représentées au cours de l'événement, au plus d'idées pourront émerger, et au plus les solutions proposées seront complètes et efficaces.

La candidature pour participer au hackathon doit respecter les critères d'éligibilité suivants :

1. Formation d'un dossier de candidature complet et conforme (justification rapide de l'intérêt pour le hackathon, certification que les données ne contiennent pas d'informations sensibles).
2. Soumission du dossier, dans les délais, sous forme électronique sur le site demarches-simplifiees.fr.
3. Les données mentionnées doivent pouvoir être partagées en *open data*, et disposer d'une documentation associée.
4. Le porteur doit être une personne morale.
5. Le porteur doit être à jour de ses obligations fiscales et sociales.

Les candidatures ne respectant pas l'un des critères d'éligibilité seront écartées du processus de sélection, sans recours possible.

4 - Critères de sélection

De même que pour les critères d'éligibilité, les critères de sélection sont assez larges pour permettre une collecte de données aussi vaste et cohérente que possible.

La sélection des candidatures s'appuiera prioritairement sur les critères suivants :

- **Bénéfices attendus**
 - Justification de l'intérêt des données, notamment au regard des données déjà disponibles
 - Quantité de travail nécessaire pour la mise en qualité des données
- **Open science**
 - Caractère réutilisable des éléments proposés en partage en *open source* avec [licence permissive](#)

5 - Accompagnement

Le hackathon bénéficiera d'un accompagnement de la DGE. En amont de l'événement, les **données seront mises en qualité** en interne afin de faciliter le travail des participants en leur présentant des jeux de données prêts à l'emploi. De même, la DGE aidera à centraliser et structurer les **données ouvertes**, facilitant leur accès, leur réutilisation et leur amélioration pour tous. A ce titre, les porteurs de données seront invités à partager toute documentation utile en lien avec les données partagées.

6 - Calendrier

Le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) sera ouvert de mi-mai à mi-juin. Suite à l'analyse des résultats en juin, la mise en qualité des données sera réalisée avant l'ouverture du hackathon, courant novembre 2026.

- Ouverture de l'Appel à Manifestation d'Intérêt : 13 mai 2026
- Clôture de l'Appel à Manifestation d'intérêt : 20 septembre 2026 à 23h59
- Date prévisionnelle du hackathon : novembre 2026